

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du MERCREDI 19 JUIN 2019 à 20h30**

Date de la convocation : 11/06/19

Etaient présents (9/12) :

MM. GAGE D – PORTHAULT – Mme ROSE – MM. BRANCATI - DEMOTIER - DOMPE – GAGE E. - LARQUET - MEIGNAN.

Excusés : Mme Souy – MM. Droit - Pallu

Secrétaire : M. Patrice Brancati, assisté de Sophie Verleye, secrétaire de mairie.

\*\*\*\*\*

Approbation du CR du 22/03/19

**1°/ TRANSFERT DES COMPETENCES EAU/ASSAINISSEMENT A LA CCPV**

M. le Maire rappelle que la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), impose aux Communes de transférer à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre (EPCI-FP) dont elles sont membres, les compétences Eau et Assainissement y compris les eaux pluviales urbaines, au plus tard au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 complète ces dispositions, en posant les principes suivants:

- Le maintien du transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement au 1er janvier 2020
- La possibilité, pour les Communes membres d'une Communauté de Communes, qui n'exerce pas ces compétences (ou uniquement la compétence SPANC à titre facultatif), de s'opposer au transfert de l'une ou l'autre, ou de ces deux compétences, avant le 1er juillet 2019. Si au minimum 25% des Conseils municipaux représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens, le transfert obligatoire de ces compétences interviendra, alors, de plein droit au 1er janvier 2026.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de s'opposer aux transferts des compétences Eau et Assainissement à la CCPV au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et ce pour les motifs suivants :

- . Manque de précision sur l'impact financier des amortissements sur les tarifs et trop d'incertitude sur le financement des futurs travaux.
- . Le SIAVAL possède un équipement en très bon état et techniquement à la pointe, que les usagers ont financé depuis 25 ans. En cas de transfert, cet équipement ne nécessitera certainement pas de travaux mais les usagers du Siaval devront supporter le coût des travaux réalisés ailleurs.

**Syndicat d'Eaux d'Auger St Vincent – Nouveaux statuts**

M. le Maire rappelle que par arrêté du 29 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (ARCBA), l'extension de la compétence « eau » à l'ensemble du territoire de l'ARCBA à entraîner le retrait de la commune de Béthisy St Martin du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Auger. Ainsi, le SIEAP devient un Syndicat Mixte en raison de la représentation de l'ARCBA en remplacement de Béthisy St Martin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable d'Auger St Vincent.

**2°/ TRAVAUX**

**Réfection du RD 116**

M. le Maire rappelle qu'en date du 25 février, la Commission Permanente du Conseil Départemental a décidé de renouveler la couche de roulement de la RD116 de Orrouy à Morienvil, c'est-à-dire rue montlaville, rue de la forêt, la route des Eluats jusqu'à l'Etoile de la Reine et Vaudrampont.

Les travaux consistent en un rabotage sur 6 cm et la réalisation d'un nouveau tapis de roulement en agglomération : travaux réalisés de jour sous route fermée ; entre la Maison Blanche et la RD 332 la route sera barrée de jour comme de nuit, la déviation sera mise en place par Gilocourt. Il y aura la mise à niveau des accessoires de voirie (tampons, bouches à clé, chambres télécom).

Les travaux se dérouleront du 24 juin au 31 juillet 2019 ; la circulation sera très difficile voire impossible dans les rues Montlaille, de la Forêt et les Eluats, principalement le vendredi 28 juin et le jour où le revêtement sera posé. Il sera mis également une interdiction de circuler (sauf aux riverains) dans la rue de visery jusqu'à Beauvoir et RD332 (commune de Gilocourt) afin d'éviter tout accident.

### **Travaux d'enfouissement des réseaux rue Montlaille**

M. le Maire informe que les délais sont respectés, aussi il propose de refaire les trottoirs côté impair de la rue en enrobés (environ 450m<sup>2</sup>) ce qui donnerait une continuité avec la partie basse de la rue. Le conseil donne son accord pour ces travaux et charge le Maire de négocier les prix.

### **Déplacement du paratonnerre**

M. le maire informe le conseil que les propriétaires du presbytère ont demandé que les descentes de paratonnerre de l'église soient déplacées hors de leur parcelle dans un souci de sécurité. Après étude sur place et accord de M. Ply, Architecte des Bâtiments de France, M. le Maire présente au conseil le devis de l'entreprise Mamias d'un montant de 5832 € TTC. Le conseil accepte de réaliser les travaux et le devis.

### **Divers**

M. le maire informe le conseil que le chemin Route des Eluats (entre M. Alglave et M. Morel) a été remis en état afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales provenant du RD116 et que les 2 rehausses rue du Chauffour ont été refaites afin de diriger les eaux pluviales dans les fossés.

### **3°/ BUDGET 2019 – Décision Modificative**

A la demande de la Trésorerie de Crépy, les modifications suivantes sont apportées au budget :

- Amortissement de la subvention au SSI pour le RPC : art. 28041583 (au lieu du 2041583)
- Les travaux de voirie de la CCPV à Beauvoir : art. 657351 (au lieu du 61523)
- Participation au SMOA et SSI : art. 65548 au lieu du 6554.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Offre promotionnelle Axa**

Mme Rose présente au conseil l'offre Santé Communale de la Sté AXA Assurances qui consiste à proposer aux habitants d'Orrouy (retraités, indépendants, commerçants) une Complémentaire Santé promotionnelle en contrepartie d'une aide à l'information (mise à disposition de la salle, distribution flyer ; etc.). Après discussion, le conseil décide de ne pas accepter cette proposition considérant que la commune n'a pas à intervenir dans ce type de démarche ; mais il accepte de prêter la salle à titre gracieux à tout organisme qui souhaite présenter ce type de produit.

#### **Participation communale à la téléassistance**

M. le Maire rappelle que le CCAS prenait en charge 50% de l'abonnement restant à charge des bénéficiaires. Considérant la dissolution du CCAS, il propose que la commune prenne la suite de cette aide. Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge, sur présentation de la facture, 50% du coût restant à la charge de l'abonné à la téléassistance départementale ; d'inscrire cette somme à l'article 658822 du budget.

#### **Spectacle Espace Jean Legendre – Programme Itinérance**

M. Brancati informe le conseil qu'il a rencontré le responsable du Programme Itinérance (M. Matthieu Tisané) afin d'étudier les spectacles qui sont proposés aux communes dans le cadre du circuit itinérant. Cette année, il est proposé 2 pièces de théâtre : Cent Mètre Papillon en février 2020 ou le Syndrome du banc de touche en mars 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide d'organiser une soirée théâtre le JEUDI 19 MARS 2020 avec « Le Syndrome du banc de touche » et autorise le maire à signer la convention itinérance avec l'Espace Jean Legendre.

### Vente de l'ancien tracteur Iséki

Suite à l'achat d'un nouveau tracteur, le conseil municipal décide de vendre le tracteur Iséki pour la somme de 1 000 €.

### **TOUR DE TABLE**

M. Larquet signale la circulation de plus en plus importante dans la rue de visery ; la dégradation des bordures de trottoirs en raison des camions qui viennent déposer la terre.

M. Porthault signale un nouveau dépôt sauvage de déchets, gravats, etc... dans le chemin dit de la Croisette.

M. Meignant signale des arbres menaçant dans la partie haute de la rue du Jeu d'Arc.

La séance est levée à 22H20